



## **Compte-rendu du Groupe de travail national** *du 27 septembre 2007* (organisé conjointement par l'APapp et le regroupement national APP)

### ***Rappel de l'ordre du jour***

- Point sur la vie du réseau national et les projets en cours
- Mise en place du CNOS national en décembre 2007
- Lancement APP et territoire en résonance
- Questions diverses

### ***Personnes présentes***

Monsieur MONOKY (APapp/Réseau APP Nord/Pas-de-Calais) – Monsieur TETART (Animation nationale APP) – Madame LARUE (Région Limousin) – Madame RAHMOUNI (APapp/réseau APP Nord/Pas-de-Calais et Ac Lille) – Monsieur LEMBERG (Ministère Education Nationale) – Madame TRETREL (OPACLIA) – Madame CORBN (APapp/APP Rouen) – Monsieur VANDERPELSDEN (Animation nationale APP) – Monsieur FEUILLE (Région Ile de France) – Madame PIEDNOIRRE (FONGECIF Ile de France) – Madame RIGODENZON (DGEFP/MPFQ) – Madame CROUZET (DGEFP/MPFQ) – Monsieur JOLY (CNML) – Madame PENELTIER (APapp/Réseau APP Aquitain) – Madame ROUGEAUX (APapp/Réseau APP Aquitain) – Monsieur MATHIEU (Animation régionale Lorraine) – Madame OGER (Animation nationale APP) – Monsieur MORICCI (APapp/Réseau APP Franche Comté) – Monsieur FAGION (Telide) – Monsieur MOISAN (CNAM/CNRS) – Monsieur MARC (Renault/DCF).

### ***Personnes excusées***

Mr GEWERC (Président du Conseil Régional de Picardie) – Mr MALVY (Président du Conseil Régional Midi Pyrénées) – Mr COGOURDAN (DGER/Ministère de l'agriculture) – Me MARZOLF (DGER/Ministère de l'agriculture) – Mr FERNANDEZ (ANLCI) – Mr LARDEUR (Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais).

### **Introduction Regroupement national : Michel Marchand**

Michel Marchand, en tant que délégué du regroupement national des APP accueille l'ensemble des 27 participants de cette réunion. Il rappelle les conditions dans lesquelles le regroupement national s'est construit, il y a près de 10 ans, en précisant son objectif : porter la parole des acteurs du réseau des APP auprès des élus locaux, régionaux et nationaux et des pouvoirs publics. Cette action de lobbying vise à optimiser l'action des APP sur leur territoire. Le regroupement a participé ainsi à la pérennité et à la clarté des financements annuels des APP (subvention ou appel d'offre), à la rédaction du dernier cahier des charges et à la mise en place de la démarche de confirmation du label APP.

Suite à la décision de l'Etat de ne plus subventionner la mission nationale, le regroupement national des APP est à l'initiative de la création de l'APapp. L'APapp constitue un outil pour travailler à la meilleure transition possible en vue en maintenant, tout ou partie, des activités permettant de conserver la dimension réseau, inscrite dans l'actuel cahier des charges, comme l'un des sept fondamentaux des APP.

Dans un premier temps, Michel Marchand brosse les principales caractéristiques de démarche pédagogique des APP : principe de libre entrée et sortie, individualisation des parcours, personnalisation de l'accompagnement, logique d'autoformation autour d'un Centre de Ressources, ancrage territorial, gouvernance avec un organisme porteur au sein d'un COS local, fonctionnement en réseau sur trois niveaux : local, régional et national et enfin, utilisation et partage d'un système statistique commun pour rendre compte de l'activité de

chaque APP. Au terme de cette rapide introduction, Michel Marchand pose deux questions à l'ensemble des participants présents :

- En quoi les partenaires présents sont-ils intéressés dans la démarche spécifique des APP et de son label national associé ?
- En quoi la dimension réseau, et en particulier nationale, constitue une plus value selon les participants présents ?

Les réponses ou les éléments de réponse, pourraient permettre de dégager des pistes de réflexion et d'action qui seraient reprises dans le cadre d'un éventuel CNOS : Comité National d'Orientation et de Suivi des APP. Il s'agit de l'un des objectifs majeurs de cette première réunion de travail.

### **Introduction APapp : Maurice Monoky**

En tant que président de l'APapp (**A**ssociation de **P**réfiguration de l'animation nationale pour le développement de l'activité des **APP**), Maurice Monoky remercie l'ensemble des personnes présentes d'avoir accepté cette invitation et présente les excuses d'un certain nombre de partenaires ne pouvant être présents.

Il donne d'entrée de jeu l'ambition de cette réunion : asseoir au mieux l'activité de plus de 3 000 professionnels qui agissent localement auprès de plus de 200 000 bénéficiaires par an dans une double dynamique, toujours novatrice, territoriale et formative. La création de l'association provisoire APapp marque la volonté des acteurs de trouver des solutions au maintien, voir au développement, de la dynamique APP. A ce titre, Maurice Monoky, au regard des conclusions de l'étude sénatoriale de mi-2007, affiche son optimisme en soulignant que les APP répondent déjà parfaitement aux attentes exprimées par les sénateurs pour des pratiques renouvelées. Maurice Monoky qualifie ces pratiques en trois expressions : centrage sur les besoins de la personne, réponse de proximité et logique de partenariat !

La création de l'APapp traduit la volonté des acteurs du réseau de s'interroger le plus collectivement possible pour trouver les échelles territoriales, les plus adéquates possibles, au service des apprenants dans la maîtrise des savoirs de base et de culture générale ou technologique de base. L'action des APP vise à faciliter l'accès à l'emploi et les mutations économiques. Les APP constituent un réseau de point relais pour mettre en œuvre des actions, avec une égalité de traitement :

- avec les financeurs publics : Etat, région, FSE, etc..
- avec les OPCA, les branches professionnelles et les entreprises.

Ce réseau de point relais existe aujourd'hui au plan national et requiert une animation en conséquence avec des moyens associés. Maurice Monoky ouvre la réflexion sur la question des économies de moyens au regard des ambitions des différents institutions et acteurs, aujourd'hui rassemblés.

### **Mission nationale des APP : Michel Tétart**

Les APP représentent un réseau en «ordre de marche», renforcé par la démarche de confirmation du label initiée par la DGEFP et conduite par chaque DRTEFP. Il s'agit d'un réseau à fort potentiel qui pourrait doubler le nombre de bénéficiaires, sous réserve de trouver les conditions de la mutation initiée par la décision de la DGEFP de son désengagement au niveau du financement de l'outil que constitue la mission nationale.

Dans ce contexte, Maurice Monoky, reformule les deux questions posées par Michel Marchand et demande comment inscrire les APP dans une vraie logique de développement partagée dans ce contexte ?

### **DGEFP : Mme Rigodonzio**

L'Etat met en place une dynamique de modernisation de ses services avec une nouvelle forme de gouvernance qui s'appuie sur un Etat déconcentré. Cette gouvernance vise à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la même problématique, pour associer les énergies des Conseils Régionaux et des représentants des entreprises. L'Etat cherche une meilleure lisibilité de ses actions et aussi, à interroger la légitimité de son action. Concernant la formation générale et les savoirs de base, l'Etat se réfère aux compétences clés, définies au plan européen.

Par ailleurs, l'Etat confirme la démarche nationale de confirmation du label APP.

### **APapp : Maurice Monoky**

Un état des lieux sur les pratiques concernant les savoirs de base au plan national serait un plus.

### **Regroupement national : Michel Marchand**

Dans ce contexte, Michel Marchand pose la question de la logique inter-régionale, tant sur la question des savoirs de base, que la VAE ou Alternance. Les acteurs ont besoin de lieux d'échanges, en particulier pour valoriser les bonnes pratiques. La nouvelle gouvernance mise en place par l'Etat privilégie les publics inscrits dans une logique d'accès à l'emploi ; quand est-il des autres publics faiblement qualifiés ? Relèvent-ils des actions de formation pilotées par les Conseils Régionaux ?

### **Conseil Régional du Limousin : Madame Larue**

Sur cette problématique, le Conseil Régional est très à l'écoute et très impliqué dans la mesure où le financement des APP du Limousin se monte à plus de 60%, en complément des autres financements dont celui de l'Etat. Cela se traduit concrètement par la mise à disposition de formateurs sur le FLE et l'illettrisme. Le recentrage annoncé par l'Etat inquiète le Conseil Régional du Limousin. Le savoir-faire des APP est aujourd'hui connu et reconnu tant sur les publics VI à V en difficulté que les publics en insertion professionnelle ! Les APP constituent un réseau de proximité avec plus de 23 sites et 4 antennes carcérales sur les trois départements de la région. Cette dynamique de réseau doit être maintenue.

Le Conseil Régional du Limousin s'interroge sur les financements à venir concernant le développement de la FOAD, IRILL et APP.

### **DGEFP : Mme Rigodonzio**

La mise en place de la LOLF donne la possibilité de monter des partenariats pour mutualiser les moyens sur les publics en insertion professionnelle. Cela est notamment vrai sur la thématique de compétences clés pour laquelle l'Etat lancera des appels d'offre.

### **APapp : Maurice Monoky**

Que deviennent les partenariats en maillage territorial dans cette dynamique d'appel à concurrence ?

### **Conseil Régional Ile de France**

Sur ces questions, se posent les problèmes de compétences et de types de financement. Comment peut-on s'organiser en sachant que pour le Conseil Régional, les APP d'Ile de France forment un réseau territorial déjà constitué ? Cela représente un outil opérationnel, et donc, une économie d'échelle importante. Sur ces questions, l'ARF doit être interpellée.

Depuis plus de 10 ans et malgré les fortes pressions du service juridique, le Conseil Régional d'Ile de France a choisi de financer les APP sur le mode de la subvention. L'existence d'un cahier des charges national et d'un label garanti par l'Etat, qui lui-même subventionne les APP, sont trois éléments pour justifier le choix de la subvention. Le passage de l'Etat au mode marché pose le problème du maintien de la logique du réseau des APP. A quoi sert le label dans ces conditions ? L'Etat n'est-il pas juge et partie ? Comment mettre en concurrence des structures qui fonctionnent par ailleurs en réseau sur le territoire.

### **APapp : Maurice Monoky**

Maurice Monoky souligne que l'existence d'un dispositif maillé permet de mieux mettre en œuvre des prestations de formation équitablement sur un territoire défini. Quelle serait la valeur d'un Label pour les acheteurs de formation dans une logique d'appel d'offre ? L'existence d'un outil au plan national permet de structurer cette offre.

### **Télide : Mr Fagion**

Les APP représentent aujourd'hui un vrai service public de formation de proximité et c'est sous cette appellation qu'ils devraient s'identifier face aux publics. Proximité et équité sont deux atouts que les collectivités apprécient. Le travail réalisé autour du label montre que les APP ont une forte culture qualité dans leur pratique. La reconnaissance par les CFA du savoir-faire partenarial des APP pour la formation des apprentis «dits en difficultés» en est une bonne illustration. Cependant, les APP sont très divers, c'est une forme de fragilité. La question posée aujourd'hui est de savoir comment conserver et développer cette force unie malgré les différences ?

### **Renault sas : Mr P. Marc**

Le dispositif «APP-Entreprises» repose sur la base de l'association de deux réseaux forts : les 5 500 affaires Renault et les 800 points de formation APP. Les APP ont deux atouts majeurs ; leur couverture territoriale (unique en France à notre connaissance) et leur savoir-faire, connu et reconnu, sur l'individualisation des parcours de formation pour des salariés peu qualifiés. Dans le cadre du FFFOD, Renault suit les APP depuis plusieurs années et nous savons que cette organisation spécifique en réseau s'est construite sur des années. Si le réseau n'est plus piloté, il meurt ! L'expérience de notre entreprise sur cette question est claire. Nous sommes nous-mêmes fortement impliqués pour agir et faire vivre nos réseaux de force de vente. Un réseau, cela s'accompagne !

Pour la mise en place massive, qualitative et cohérente du DIF, Renault sas a besoin de la prestation personnalisée des APP sur l'ensemble du territoire. Si Renault sas a passé un engagement avec la mission nationale, c'est qu'il attend une garanti de service. Ce service n'est envisageable que s'il a une vocation nationale. Toutes les grandes entreprises ont, et auront, cette même approche ; la dimension régionale n'est pas pour nous la base de nos actions.

### **OPCALIA : Mme Coryse Tetrel**

Au plan régional : Haute-Normandie

Notre souci est qu'un maximum de salariés des PME-PMI puisse se former dans une logique incitative et structurante, en particulier les salariés peu qualifiés. La proximité et la prestation juste à temps sont pour nous deux conditions pour réussir à former ces personnes. Pour répondre à notre objectif de doubler chaque année le nombre de bénéficiaires, nous avons besoin d'un dispositif organisé dans lequel nous avons introduit l'offre APP. Un travail de communication est nécessaire pour valoriser le service que peuvent rendre les APP, non seulement sur les savoirs de base, mais aussi sur l'accompagnement à la VAE. L'OPCALIA est convaincu qu'une l'offre de proximité APP, basée sur le principe entrée et sortie permanente avec une souplesse dans l'accueil et la mise en oeuvre des contenus de formation est une réponse adéquate.

Au plan national :

Nous sommes ouverts pour la mise en place d'actions expérimentales au plan national sur les sujets liés à la formation de base ou à l'illettrisme, en relais avec les OPCALIA en région. Pour nos adhérents, la formation des salariés peu qualifiés reste une question délicate. En vue de leur rendre service, nous devons participer à la mise en place de réponse en réseau avec des plates-formes qui fassent l'interface entre le régional et le national. Pour cela, nous sommes attentifs à mobiliser des financements privés et publics (FSE, Etat, Région, etc...)

### **FONGECIF Ile de France : Madame PIEDNOIRRE**

Les échanges de ce groupe de travail offrent beaucoup de résonance avec les préoccupations du FONGECIF Ile de France : favoriser l'évolution des salariés en précarité, être dans une logique d'accompagnement reposant sur l'individualisation des parcours. Toutes ces préoccupations partagées exigent une volonté d'installer une démarche partenariale et de développer les actions de type FOAD pour intégrer de nouvelles modalités d'intervention qui prennent en compte les contraintes des salariés. A ce titre, le réseau des APP nous intéresse par leur proximité et leur réactivité ! Pour la mise en place d'un CIF, le savoir-faire des APP, sur une phase préalable de mise à niveau, est un plus. Cela est d'autant plus vrai que la prestation APP peut s'envisager dans une logique hybride sur l'accompagnement : présentiel et distant. Comme pour Renault, nous pensons que les APP représentent une garantie dans la mise en place de dispositif à distance où les APP participent à la mise en cohérence des actions.

### **CNAM/CNRS : André Moisan**

Les APP constituent une réalité sociale : plus de 200 000 apprenants formés chaque année depuis plus de 20 ans ! Malgré cela, les APP sont peu connus et pourtant les 3 000 professionnels qui y travaillent pourraient être qualifiés de «Hussards modernes de la république» ! Ils sont aujourd'hui les vecteurs d'une insertion sociale et professionnelle dans un contexte de transformations sociales importantes. C'est dans cet esprit que je mène aujourd'hui une enquête (qualitative et quantitative) au plan national, en association avec l'APapp, pour mieux connaître qui sont ces formateurs APP et sur quelles valeurs ils exercent ces nouveaux métiers plus liés à l'accompagnement qu'à la transmission de contenus.

Les fonctions exercées au sein des APP montrent une gouvernance spécifique des APP qui marie les niveaux individuels et collectifs, mais aussi, les dimensions locale, régionale et nationale. Ces nouveaux fonctionnements sociaux, observés dans les APP, pourraient être la préfiguration de notre société à venir. Les APP partagent une culture d'entreprise.

### **Conseil National des Missions Locales : Monsieur JOLY**

Les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle ont besoin d'avoir des outils opérationnels, comme les APP. La mise en place des logiques d'accompagnement, sans cesse réinterrogées selon les priorités des commanditaires dans le cadre du SPE par exemple, nécessite des espaces pour échanger sur les bonnes pratiques. L'expérience des Mission Locales qui a connu la suppression des instances au plan national, montre qu'il y a danger à déstructurer des réseaux de compétences. Par ailleurs, pour gérer les contradictions entre la logique dominante d'appel d'offre et l'intérêt général, il y a nécessité de disposer d'espaces de régulation au plan national qui puissent profiter à l'ensemble des acteurs régionaux. Enfin, pour installer une dynamique durable de professionnalisation des acteurs, condition indispensable pour être efficace, un lien fort doit être maintenu entre les différents acteurs du réseau.

### **Ministère de l'Education Nationale : Michel Lemberg**

Près de la moitié des APP est portée par EPL de l'Education Nationale. Les APP sont considérés, par le Ministère, comme des lieux toujours novateurs qui participent activement à la rénovation des pratiques engagées par les GRETA dans une dynamique complexe. L'affaiblissement du réseau des APP, initié par le désengagement de l'Etat sur la mission nationale, ne correspond pas aux attentes des acteurs locaux et régionaux du réseau des APP au sein de l'Education Nationale.

### **DAFCO de Lille : Aicha Ramouni**

Pour la DAFCO, la décision de la DGEFP de ne plus financer la mission nationale pose la question de ne pas perdre d'une part, le bénéfice d'une expertise acquise, en réseau, depuis plus de 20 ans et, d'autre part, la dynamique partenariale portée par les missions régionales et la mission nationale sur les thématiques de la FOAD, de la VAE, de la lutte contre la fracture numérique, de l'accompagnement des Contrats aidés, etc... Les acteurs du réseau sont fortement attachés à cette «boîte à outils» que constitue la mission nationale.

### **APP de Pontarlier (Franche Comté) : Yannick Moricci**

Les GRETA de Franche Comté sont minoritaires comme organismes porteurs d'APP et aujourd'hui, ils le regrettent dans la mesure où le dispositif APP porte une dynamique en phase avec les nouvelles orientations de la formation tout au long de la vie, tant du côté des prescripteurs publics que privés.

## **Eléments de synthèse**

### **Regroupement national : Michel Marchand**

Face à la complexité de cette situation, Michel Marchand souligne les trois ponts suivants :

- Comment concilier l'existence d'un label APP, valable pour trois ans, avec la logique de marché sur des appels d'offre ?
- Comment entretenir le label au regard de l'évolution du réseau des APP et avec quels moyens ?
- L'ensemble des interventions convergent vers la nécessité de maintenir une logique de réseau pour les APP (horizontale et verticale). Comment financer cette activité ? les APP eux-mêmes, les Conseils Régionaux, l'Etat ou autres, avec un mixte selon les intérêts propres à chaque contributeur ?

### **Mission nationale des APP : Michel Tétart**

De toute évidence, il y a un socle et des demandes qui constituent une base de travail pour nouer les partenariats ad hoc. En même temps, il y a nécessité d'une haute vigilance pour agir vite et ne pas perdre, dans les mois qui viennent, cet acquis : alerte !

### **Conclusion APapp : Maurice Monoky**

Les APP sont force de proposition et d'action sur leur territoire. Leur efficacité est liée à leur capacité à travailler en réseau maillé. Fort de ces échanges, la nécessité de mettre en place rapidement un Comité National d'Orientation et de Suivi semble acquis. Le CNOS serait un espace d'échange et de proposition en vue d'optimiser l'ensemble des actions mises en place par les APP.

Vu le calendrier, il paraît urgent de se mettre en mouvement et de définir un plan stratégique partagé et d'esquisser, avec par exemple, un livre blanc, la période 2008/2012.

L'APapp propose de poursuivre le travail engagé en fixant **la date du 22 novembre de 9h30 à 13h dans les locaux d'Algora.**